

Année 09/10, Numéro 52

DECEMBRE JANVIER  
FEVRIER



L  
E  
C  
H  
O  
D  
E  
F  
E  
L  
D  
B  
A  
C  
H

IMPRIMÉ PAR LA MAIRIE DE FELDBACH



Dans ce numéro :

**MAIRIE de FELDBACH**  
2 rue de Heimersdorf  
68640 FELDBACH  
  
☎ 03 89 25 80 55  
☎ 03 89 07 95 81  
e-mail : [mairiedefeldbach@wanadoo.fr](mailto:mairiedefeldbach@wanadoo.fr)  
site : [www.feldbach.fr](http://www.feldbach.fr)

Le mot du Maire	3
Les communiqués de la mairie	4-10
Les délibérations et comptes-rendus	11-26
Ca s'est passé	27-28
Bientôt	29-32
Les Associations du village...	33-36
Culture et patrimoine	37-40



# Le mot du Maire

---

## Sécurité

Afin d'inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse à 50 km/h dans les agglomérations, il a été mis en place par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, deux panneaux incitatifs type « Smile », dont un à l'entrée de la rue de Bisel et le second rue de Heimersdorf.

Les services du Conseil Général sont en train d'étudier la mise en place d'un rond point à l'intersection des routes de Bisel et de Moernach.

J'ai également demandé à la Gendarmerie d'opérer des contrôles de vitesse afin d'éviter des accidents.



## Déconnexion des fosses

Suite à l'enquête relative à la déconnexion des fosses et après avoir fait le point, il s'avère d'une part que beaucoup de réponses ne nous sont toujours pas parvenues à ce jour et d'autre part que sur les réponses reçues, pour plus de la moitié des habitations, les travaux de déconnexion ont déjà été effectués ou vont l'être prochainement par les propriétaires eux-mêmes. Avec ces données, et en tenant compte du coût non négligeable de la mission de déconnexion revenant au Bureau d'Etudes SINBIO si elle lui était confiée, le Conseil Municipal, dans sa dernière séance du 1<sup>er</sup> décembre 2009, a décidé que la commune ne procédera pas à la déconnexion des fosses et que chaque particulier devra se déconnecter individuellement et ceci dans un délai fixé au 31 décembre 2010.

## Repas des Aînés

La faible participation de nos Aînés lors du traditionnel repas en début d'année 2009 (seulement 1/3) a conduit le Conseil Municipal à engager une réflexion de fond sur cette formule. Afin de toucher l'ensemble des villageois concernés, il a été décidé pour janvier 2010, de remettre à chacune et chacun un cadeau. Cette remise de cadeaux aura lieu le 10 janvier prochain lors de la cérémonie des vœux pour la nouvelle année. Pour celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer, l'équipe municipale apportera bien entendu le cadeau à domicile.

## Potabilité de l'eau

Le Bureau d'Etudes B2000 a été retenu pour faire l'étude : équipement du forage du Jungholtz, mise en place d'une conduite jusqu'au réservoir, rénovation de la station de pompage de Riespach, mise en place d'une conduite neuve jusqu'au réservoir pour permettre de mélanger les deux eaux.

Les travaux pourront être entrepris courant 2010.

## Divagation des chiens et déjections canines

Les déjections canines sur la voie publique posent un véritable problème. Il est rappelé qu'il est un devoir pour chacun de ramasser les déjections de leur compagnon. Les propriétaires ne doivent pas laisser leurs animaux faire leurs besoins sur les prés où se trouvent des animaux en pâture.

La mise en place d'un canisite est prévue près des toilettes publiques (opération réalisée dans le cadre du Conseil du Jeune Citoyen de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue).

## Cartouches d'encre vides

Il est également rappelé que les cartouches d'encre vides ne doivent pas être déposées devant la porte de la Mairie. Tous les grandes surfaces ont des emplacements prévus à cet effet.

\*\*\*\*\*

Merci à toutes les personnes qui oeuvrent à mes côtés pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je me suis efforcé d'être à l'écoute et au service de toute la population.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fête de Noël et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2010.

Le Maire,  
François LITZLER.



### INVITATION

Le Maire de FELDBACH et son Equipe Municipale  
invitent tous les habitants du village  
au verre de l'Amitié qui sera offert  
à l'occasion des vœux de Nouvel An  
dans la Halle des Fêtes

**LE DIMANCHE 10 janvier 2010 à 11h30**

Pour tous, ce sera l'instant privilégié pour se retrouver  
ou faire connaissance !

Nous profiterons de l'occasion pour annoncer les résultats du concours de fleurissement des  
maisons concourantes, remercier et remettre les récompenses aux méritants retenus dans les  
2 catégories :  
« Félicitations » et « Encouragements ».

Nos Aînés, quant à eux, seront personnellement invités et s'y verront offrir de la part de la Mu-  
nicipalité, un cadeau pour la Nouvelle Année, joli et plaisant pour les Mesdames, savoureux et  
coloré pour les Messieurs.

Enfin, les nouveaux arrivés à Feldbach seront cordialement invités afin de leur permettre de  
faire connaissance avec les habitants de la Commune.



## Communiqués de la Municipalité

---

### PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOS IDEES ET REMARQUES POUR LA PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL n°53 ?

**ADRESSEZ-LES à LA MAIRIE**

**PAR COURRIEL,**

**mairiedefeldbach@wanadoo.fr**



**avant le 20 février 2010**



L' Echo n°54 devrait paraître aux alentours du 15 juin 2010, Communiquez-nous donc toutes vos dates jusqu'à mi-juin avant le 20 février 2010.

---

### AVIS AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS ET AUX JEUNES ATTEIGNANT L'ÂGE ÉLECTORAL

- Les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues ; elles sont priées de bien vouloir s'inscrire dès leur arrivée au secrétariat de la mairie qui leur indiquera les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, leur proposera de s'inscrire sur la liste électorale (délai jusqu'au 31.12.2009), leur fournira tous renseignements utiles sur le village et ses animations et leur remettra une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets.



- Par ailleurs, nous rappelons aux personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale qu'elles ont la possibilité de le faire encore jusqu'au 31.12.2009, dernier délai pour pouvoir prendre part aux scrutins prévus en 2010.

- Quant aux jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge électoral (nés entre le 01.03.1991 et le 28.02.1992 inclus), la mairie les inscrit d'office sur la liste électorale, **ce qui ne les empêche pas de venir vérifier qu'ils n'ont pas été oubliés.**

**Permanence pour l'inscription sur les listes électorales :  
jeudi 31 décembre 2009 de 10 H à 12 H.**

---

### LA PRIME À LA CUVE NE SERA PAS RECONDUITE

La nouvelle risque de fortement déplaire aux foyers modestes : le Gouvernement a décidé de supprimer la prime à la cuve pour la saison de chauffe 2009-2010.

La non reconduction de cette mesure exceptionnelle est justifiée par la baisse des prix du fioul dont le cours moyen observé en 2009 s'élève à 56 centimes le litre, contre 83 centimes en 2008.

Les associations de consommateurs dénoncent cette décision en insistant sur le fait que le maintien de la prime à la cuve est « une nécessité tant du point de vue de l'équité (entre les ménages ruraux et les ménages urbains) que pour sauver la cohérence de la politique énergétique du gouvernement ».

## Communiqués de la Municipalité

### NOUVELLE IMMATRICULATION DES VÉHICULES D'OCCASION

Désormais, depuis le 15 octobre 2009, les véhicules d'occasion sont soumis aux mêmes règles d'immatriculation que les véhicules neufs et les démarches peuvent être effectuées auprès d'un professionnel de l'automobile habilité, tout comme pour les véhicules neufs.

⇒ Avantages du système :

- immatriculation à vie des véhicules ;
- proximité du lieu où effectuer sa démarche, fin de l'obligation de se rendre en (Sous) Préfecture ;
- possibilité de procéder simultanément à la fabrication de la nouvelle plaque (de type AB – 123 – CD).



⇒ Dans quels cas intervient la nouvelle immatriculation ?

- changement de propriétaire ;
- changement d'adresse ;
- de manière générale, toute modification affectant le certificat d'immatriculation.

⇒ Dans quels cas rien ne changera ?

- pas de vente de véhicule ;
- pas de changement de domicile ;
- pas de modification d'état civil ;
- pas de modification des caractéristiques techniques du véhicule.

N.B. : si on le souhaite, on pourra demander une nouvelle immatriculation, même dans les cas ci-dessus, à compter du 15 avril 2010.

Pour plus d'informations, site internet : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
(à votre service/vos démarches/immatriculation véhicules)

### AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DITS DANGEREUX (RAPPEL)

Afin de se mettre en conformité avec la loi (arrêté du 20 juin 2008), tout propriétaire d'un chien de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie doit suivre **obligatoirement** une formation d'une journée sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents, pour obtenir **l'attestation d'aptitude, et ce avant le 31.12.2009.**



L'objectif de cette formation, en plus de l'évaluation comportementale **est d'obtenir le permis de détention délivré par le Maire de la Commune de résidence** afin de se mettre en conformité totale avec la loi.

Pour suivre la formation, les propriétaires de chiens sont invités à contacter M. Patrick GRIMM (Tél. : 03.89.48.09.20) ou M. Francis REYMOND (Tél. : 03.89.48.03.18), formateurs agréés par la Préfecture qui organisent des stages d'une journée dans différentes communes du département.

Une fois toutes les formalités accomplies, la Mairie (Tél. : 03.89.25.80.55) renseignera utilement les intéressés en vue de la délivrance du permis de détention.

## Communiqués de la Municipalité

---

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES - BAILLEURS

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tenue du fichier domiciliaire par le secrétariat.

Aussi prions-nous instamment les propriétaires-bailleurs de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

---

### PRÉVENTION ET INFORMATION SUR LES RISQUES D'INCENDIE

Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

❑ Comment en être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée, essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort. C'est facile à trouver (magasin de bricolage), à installer et à entretenir.

❑ Comment éviter les risques :

Avec la vigilance et des gestes simples :

- éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
  - ne pas laisser les enfants seuls ou sans surveillance à la maison (allumettes, briquets, casseroles ou poêles sur le feu...);
  - éloigner les produits inflammables d'une source de chaleur ;
  - ne pas laisser les appareils électriques en veille ;
  - brancher un seul appareil par prise électrique ;
- avoir un extincteur,...

❑ Quelles précautions prendre ,

faire contrôler régulièrement ses installations (électricité, gaz, chauffage, ramonage des conduites et cheminées une fois par an).

❑ Que faire en cas d'incendie ?

Evacuer immédiatement les lieux, fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter ; une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112.

Si l'incendie se déclare au-dessous :

- fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas ;
- aller à la fenêtre pour être vu par les secours ;
- en cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Site internet utile : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## Communiqués de la Municipalité

### CONSEILS AVANT L'HIVER



Nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :

l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.

Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;

- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;

- protection des compteurs d'eau contre le gel :

en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

### COMMUNIQUÉ DE LA CORPORATION DES MAÎTRES RAMONEURS DU HAUT-RHIN - LE RAMONAGE EST OBLIGATOIRE...

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumées individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être périodiquement entretenus, nettoyés et ramonés afin d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanations de gaz nocifs. Les obligations concernant le ramonage des cheminées et des tuyaux sont issues du règlement sanitaire départemental (article 31.6).

C'est ainsi que :

les appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisine ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondant doivent être vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an ;

les conduits spéciaux ou tubés équipant les appareils alimentés de combustibles gazeux doivent subir un contrôle de vacuité, suivi le cas échéant d'un nettoyage, au moins une fois par an.

Les certificats de ramonage doivent être conservés par l'utilisateur pour pouvoir être produits en cas d'incendie.

Le défaut d'entretien entraîne deux risques majeurs : le feu de cheminée et la présence de monoxyde de carbone dans les gaz de combustion.

### REMERCIEMENTS – OPÉRATION BRIOCHES

L'APEI de HIRSINGUE remercie chaleureusement la population de FELDBACH pour la solidarité et la générosité dont elle a su faire preuve une fois de plus lors de la traditionnelle vente de brioches au profit des personnes handicapées mentales, au mois de septembre dernier.

138 brioches ont ainsi été vendues pour un montant de 719 €.

Les vendeurs bénévoles sont particulièrement associés à ce succès dont le résultat sert à financer le projet du « Foyer Studios ».



### **PRÉVENTION ET INFORMATION SUR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**

Les accidents liés à la l'intoxication au monoxyde de carbone sont à l'origine de près de 6000 intoxications et de 300 décès par an.

Pour s'en prémunir, voici quelques recommandations :

pourquoi est-ce dangereux ?

c'est un gaz invisible, inodore, toxique, pouvant causer la mort en moins d'une heure ou laisser des séquelles à vie.

Quelles sont les causes du danger :

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
- le logement est mal aéré : l'air qu'utilise une flamme pour brûler n'est pas suffisamment renouvelé ;
- les fumées sont mal évacuées.

Comment éviter les intoxications ,

- faire vérifier chaque année les installations par un professionnel (chaudière, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- aérer le logement même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

que faire si l'on soupçonne une intoxication ?

en cas de maux de tête, nausées, vomissements... penser au monoxyde de carbone !

- aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- arrêter les appareils à combustion si possible ;
- évacuer les locaux et bâtiments ;
- appeler les secours (18, 112) ou le SAMU (15).

### **COMMUNIQUÉ D'ERDF – PRUDENCE SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES...**

Les lignes électriques aériennes font partie de notre environnement et il faut en tenir compte pour ne pas prendre de risques. Quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présenter alors un réel danger d'électrocution. Il faut donc être prudent et rester à distance (1) des lignes électriques quels que soient les travaux (pose de toiture ou d'antenne, élagage, etc...) ou les loisirs (sports aériens ou nautiques, activités de plein air, etc...) exercés.

(1) *la distance de sécurité minimale à respecter pour les lignes basse ou moyenne tension (< à 50 000 Volts) est de 3 mètres.*

Pour mieux prévenir ces risques, ERDF et RTE, les deux filiales d'EDF en charge des réseaux de distribution et de transport d'électricité, se sont associés dans une vaste campagne d'information pour sensibiliser le public aux dangers liés à certaines activités à proximité des lignes électriques.

Cette campagne intitulée « *sous les lignes, prudence, restons à distance* » s'adresse naturellement à tous avec des messages spécifiques destinés à certains publics dont le comportement aux abords des ouvrages peut présenter un danger : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que tous les adeptes des sports aériens et nautiques.

Vous trouverez toutes ces informations sur un site Internet dédié :

[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)

## Communiqués de la Municipalité

---

### PRÉSENTATION ET VENTE DE LIVRES

#### À L'ÉCOLE DE FELDBACH

**Le dimanche 20 décembre de 10 heures à 12 heures** aura lieu à l'école (salle de droite) une présentation et vente des ouvrages suivants :

- ***le Sundgau se souvient*** (ouvrage de 108 pages couleur et N & B) avec toutes les images de la prise d'armes et du Pèlerinage des Saint Cyriens du 22 novembre 2008 ;
- ***le Devoir de Mémoire*** (ouvrage de 444 pages, format 21 x 21 cm) reprenant et reproduisant les épisodes tragiques que WOLSCHWILLER et notre Sundgau ont connus « non pour juger, mais pour comprendre et ne pas oublier ».
- ***DURMENACH se souvient*** (ouvrage de 244 pages couleur et N & B) Durmenach de 1200 à 1800 – la Communauté Juive de DURMENACH - DURMENACH pendant les 2 guerres – les Tziganes
- ***ET AINSI CE FUT en Alsace***  
Souvenirs et récit de Daniel SEITHER pour la période entre 1940 et 1945.

---

### ACCUEIL EN MAIRIE

#### Les HORAIRES d'OUVERTURE de la MAIRIE

Mesdames Myriam KILIAN et Doris IFFENECKER, secrétaires de mairie, vous accueillent :

- Mardi : de 16h45 à 18h45
- Mercredi : de 14h à 16h
- Vendredi : de 10h à 12H

#### SECRETARIAT DE MAIRIE FERME

DU 24 DECEMBRE 2009 AU 04 JANVIER 2010 INCLUS

(PERMANENCE POUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES  
LE JEUDI 31 DECEMBRE 2009  
DE 10 H 00 A 12 H 00)

# Les Délibérations

## SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 8 septembre 2009 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Étaient présents : MM. SENDELIN Christophe, EGMANN Serge, EGMANN Mathieu, GODINAT Régis, STOESEL Sébastien, UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu  
Mmes RENGIER Sylvie, GASSER Yvonne et MATTLER Séverine.

Absente excusée : Mme LICOPOLI Sandra

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE (02.07.2009)**

Ce compte rendu qui n'appelle pas d'observation particulière est approuvé à l'unanimité.

### **2. RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOGEMENT MAIRIE-ECOLE**

Monsieur le Maire explique que le bail du logement Mairie-Ecole 2 rue de Heimersdorf loué à Monsieur et Madame Thierry GALLAND pour une durée de six ans, est arrivé à terme au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le bail de location à Monsieur et Madame Thierry GALLAND à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour une durée de six ans ;
- d'indexer le tarif de ce loyer sur les variations de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE (indice de référence au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 = 117,59 €), avec revalorisation au 1<sup>er</sup> septembre 2009 (loyer mensuel actuel au 01.09.2008 : 692,73 €) ;
- dit que l'eau, l'électricité, les charges de chauffage, la prime d'assurance contre les risques locatifs et la taxe d'habitation sont à la charge du locataire.

### **3. TRAVAUX D'ISOLATION A LA HALLE DES FETES**

L'entreprise DATTLER a été retenue pour effectuer des travaux d'isolation à la Halle des Fêtes, à savoir reprise de la façade et décroché du toit.

Afin de savoir si les matériaux préconisés par ladite entreprise sont conformes aux normes de sécurité, trois bureaux ont été consultés pour une mission de contrôle, à savoir :

- le Bureau VERITAS à Mulhouse, pour un montant de : 1 076,40 € TTC
- l'APAVE à Mulhouse, pour un montant de : 1 794,00 € TTC
- la SOCOTEC à Mulhouse, pour un montant de : 1 387,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le Bureau VERITAS de MULHOUSE, pour un montant de 1 076,40 € TTC.

### **4. URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers qui ont été déposés à la mairie pour instruction à la D.D.E. d'ALTKIRCH, à savoir :

#### Permis de construire :

- M. Sébastien LEHMANN et Melle Virginie MEDUS – BALSCHWILLER  
construction d'une maison d'habitation rue des Vergers ;
- M. Serge EGMANN et Mme Solange KOCH – FELDBACH  
construction d'une maison d'habitation rue des Vergers.

#### Déclaration d'intention d'aliéner Danièle STOESEL née DOLLMANN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE et concernant l'immeuble situé rue des Vergers (section 2 n° 307 – Obere Gaerten) et propriété de Madame Danièle STOESEL née DOLLMANN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 1 abstention de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien immobilier.

# Les Délibérations

---

## Déclaration d'intention d'aliéner Fondation « LE PHARE » à ILLZACH

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maîtres EHRET et CHAUVIN, notaires à MULHOUSE et concernant l'immeuble situé rue de Bisel n° 28 (section 2 n° 82) et propriété de la Fondation « LE PHARE » à ILLZACH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 1 abstention de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien immeuble.

---

## Déclaration d'intention d'aliéner Fondation « LE PHARE » à ILLZACH

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maîtres EHRET et CHAUVIN, notaires à MULHOUSE et concernant l'immeuble situé lieudit Spitalacker (section 2 n° 9) et lieudit Obere Fichten (section 9 n° 54) et propriété de la Fondation « LE PHARE » à ILLZACH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien immeuble.

## **5. RETOURNEMENT ET REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS**

Trois devis ont été demandés :

- Etablissements GASSMANN à Balschwiller pour un montant de 4 723,00 € HT (travaux exonérés de TVA/victimes des guerres), soit 4 723,00 € TTC ;
- HIGELIN Marbrerie à Altkirch pour un montant de 10 000,00 € TTC ;
- HIGELIN SARL à Seppois-le-Bas pour un montant de 4 800,00 € HT soit 5 740,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les Etablissements GASSMANN de Balschwiller.

## **6. DIVERS**

### **a. Subvention Association Sportive Feldbach-Riespach**

Le Conseil Municipal,

vu la requête de l'Association Sportive Feldbach-Riespach visant à obtenir une subvention communale en participation à la création d'une école de tennis et d'une section badminton pour les enfants début septembre 2009 ;

décide à l'unanimité

- d'y réserver une suite favorable en octroyant à l'Association Sportive Feldbach-Riespach une subvention d'un montant de 150,00 € ;
- d'imputer ce montant à l'article 6574 du budget ;
- de verser cette subvention sur le compte N° 10278/03134/00021552545 46 ouvert auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Regio Plus.

### **b. Travaux de voiries rues des Champs, des Jardins, des Merles et des Prés**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis pour ces travaux de voiries de l'Entreprise Denis PICHON- 90 SAINT GERMAIN LE CHATELET pour un montant de 26 344,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier ces travaux à ladite entreprise pour un montant de 26 344,30 € TTC ;
- de faire mettre en place un enrobé d'une largeur de 3 m sur les 4 rues.

### **c. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) et désignation des délégués au SMS**

#### **Exposé des motifs**

Le maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 25 juin 2009, le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE a approuvé une modification des statuts de la Communauté, afin de restituer la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à ses communes membres.

En conséquence, le Conseil de la Communauté a également décidé de se retirer du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau (SIPAS), chargé de l'élaboration du SCOT.

# Les Délibérations

---

Il appartient maintenant à chaque commune membre de la Communauté de Communes de se prononcer sur :

- la modification des statuts de la Communauté, et par conséquent sur l'acceptation de la compétence SCOT par la commune.
- l'adhésion de la commune au SIPAS pour l'exercice de cette nouvelle compétence SCOT.

Le maire expose également que le Comité du SIPAS réuni le 15 juin 2009 a approuvé une modification de ses statuts afin de se transformer en Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS). Ce SMS sera composé de 112 communes pour la compétence SCOT et des Communautés de Communes pour les nouvelles compétences "Charte du Pays du Sundgau" et "Tourisme". Par délibération du 25 juin 2009, la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE a d'ailleurs décidé d'adhérer au SMS pour l'exercice de ces 2 compétences.

Le maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et que le Président du SIPAS lui ont notifié, chacun pour son compte, les délibérations prises respectivement pour le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et par le Comité directeur du SIPAS. Les deux présidents ont invité le Conseil Municipal à prendre les délibérations concordantes nécessaires pour :

- la mise en œuvre des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et du SIPAS.
- l'adhésion de la Commune au SMS pour la compétence SCOT.

Le maire invite donc le Conseil Municipal à prendre successivement les 3 délibérations suivantes :

1. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE, avec pour conséquence la restitution de la compétence SCOT à la Commune ;
2. Approbation des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau, tels qu'ils résultent de la transformation des statuts du Syndicat pour le Plan d'Aménagement du Sundgau et décision d'adhérer au Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) pour la compétence SCOT ;
3. Désignation des représentants de la Commune au Comité du SMS.

## Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- le retrait de la compétence SCOT des statuts de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et par conséquent la restitution de ladite compétence à la commune ;
- les statuts modifiés et **ci-annexés** de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE.

## Approbation des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau et décision d'adhérer audit Syndicat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- a) approuve à l'unanimité
  - les statuts **ci-annexés** du Syndicat Mixte pour le Sundgau, résultant de la transformation des statuts du Syndicat pour le Plan d'Aménagement du Sundgau ;
  - la composition (Communes et Communautés) et le fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte pour le Sundgau ;
  - les règles de représentation des membres du Syndicat à son Comité Syndical.
- b) décide par 9 voix pour et 1 abstention l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte pour le Sundgau pour la compétence "Schéma de Cohérence Territoriale" (SCOT).

## Désignation des représentants de la commune au Comité du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS)

Le maire rappelle que les statuts du SMS prévoient que chaque commune soit représentée au Comité Syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Les délégués titulaires et suppléants des communes ne peuvent pas être délégués en même temps par leurs Communautés, étant rappelé que chaque Communauté aura 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégués :

Titulaire : M. François LITZLER

Suppléant : M. Sébastien STOESSEL

# Les Délibérations

## d. Informations diverses

### Repas des Aînés

Suite à la faible participation constatée à l'occasion du repas des Aînés, il a été décidé de changer de formule. Une réflexion est en cours à ce sujet, le but étant de toucher un public plus large.

### Miroirs

Monsieur Didier UEBERSCHLAG signale que les miroirs situés à l'entrée des rues des Champs et de la Colline ne sont plus capables de remplir leurs fonctions et devront être changés. Des devis vont être demandés.

### Déconnexion des fosses

Suite à l'enquête relative à la déconnexion des fosses (distribution de formulaires avec coupons-réponses), il s'avère qu'à l'heure actuelle, nous n'avons obtenu qu'un tiers des réponses.

Pour remédier à cet état de fait, lors du prochain relevé des compteurs d'eau, notre ouvrier communal sera chargé d'effectuer un contrôle auprès des personnes retardataires.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 23 h 15.

Lu et approuvé :

Les Conseillers Municipaux :

Le Maire :

## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 8 octobre 2009 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : MM. SENDELIN Christophe, EGMANN Serge, UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu, Sébastien STOESSEL et Régis GODINAT  
Mmes RENGIER Sylvie, GASSER Yvonne, LICOPOLI Sandra, Séverine MATTLER

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE (08.09.2009)

Ce compte rendu qui n'appelle pas d'observation particulière est approuvé à l'unanimité.

### 2. REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers communaux selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

En conséquence, le montant mensuel du loyer de M. et Mme Thierry GALLAND passera de 692,73 € à 701,80 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 : du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

$$\frac{692,73 (1) \times 117,59 (2)}{116,07 (3)} = 701,80 \text{ €}$$

- (1) loyer au 01.09.2008
- (2) indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009
- (3) indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008

et le montant mensuel du loyer de M. Michel SCHLICK et Melle Patricia HOENNER passera de 683,85 € à 692,81 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 :

$$\frac{683,85 (1) \times 117,59 (2)}{116,07 (3)} = 692,81 \text{ €}$$


- (1) loyer au 01.08.2008
- (2) indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009
- (3) indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008

# Les Délibérations

## 3. APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2010

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés tel que présenté ci-après pour un montant de recettes brutes de 30 860 H.T. correspond à un volume total mis en vente de 1 004 m<sup>3</sup>. La recette nette H.T. est de 10 090 € ;
- accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied ;
- en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe ;
- en application de l'article L.144.1.1. du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet accord, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quotité mis en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
- Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF. La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.



Agence de MULHOUSE  
Unité Territoriale : UT SUNDGAU  
Triège(s) de PFETTERHOUSE

Votre Interlocuteur : **SETAU DAVID**  
Tel : **03 89 25 61 26**

### PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

#### Forêt de - FELDBACH (S) - Année 2010

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors maîtrise d'oeuvre) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors maîtrise d'oeuvre HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois en long	Billons	Chauffage						Abattage et façonnage		Débardage	
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	(stères)	m <sup>3</sup>	(stères)	m <sup>3</sup>	HT (€)	(A)	(B)		A l'entreprise (C)
15	84		108				24	37	216	6 670	3 080		1 350	2 240
4 B	16		41				9	14	66	1 890	860		400	630
8	136		160				36	55	332	10 350	5 040		2 080	3 230
14	100		140				51	78	291	8 350	3 600		1 680	3 070
14					20	30			20	1 200	780		140	280
Chablis/Totalité			80						80	2 400	1 200		560	640
Sous-Total	336		529		20	30	120	184	1004	30 860	14 560		6 210	10 090

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :	
Salaires + charges ouvriers :	10 182
Charges patronales (43 %) :	4 378
Total :	14 560
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	14 560
Dépenses HT de débardage et de câblage	6 210
Maîtrise d'oeuvre	3 206
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	728
Autres dépenses / Transport HT (€)	1 000
Frais totaux d'exploitation (HT)	25 704
TVA sur les frais d'exploitation :	1 309
<b>BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)</b>	<b>5 157</b>

Observations :

# Les Délibérations

---

Le Maire précise qu'il a été convenu avec M. SETAU, agent forestier, que les coupes seraient effectuées en fonction de l'évolution du marché pour s'adapter à la demande réelle (volume théorique de 1 004 m<sup>3</sup> revu à la baisse).

## 4. URBANISME

### Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIR-SINGUE, concernant le bien immeuble situé rue des Vergers (Section 2, N°296 – Obere Gaerten) et propriété de M. et Mme Clément BOEGLIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 1 abstention de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien immeuble.

## 5. DIVERS

### a. Aménagement de la rue des Prés

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Christophe KESSLER du 5 octobre 2009 par lequel ce dernier demande à la commune de prolonger la pose d'un enrobé prévue jusqu'au coffret électrique de sa propriété jusqu'à l'entrée de sa cour « 41 rue des Prés » ceci afin d'avoir un accès propre.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture à l'assemblée de sa réponse du 8 octobre 2009 à Monsieur Christophe KESSLER. Il fait part à Monsieur KESSLER que la construction de sa maison d'habitation a été entreprise en zone NC du POS (non constructible) dans le cadre d'une sortie d'exploitation agricole. Dans cette zone, la viabilisation (eau potable, évacuation et traitement des eaux usées, etc...) est à la charge exclusive du constructeur.

Il n'a jamais été question de mettre en place un enrobé jusqu'à l'entrée de sa construction en contrepartie de la pose de la conduite d'eau qu'il a effectuée, mais uniquement jusqu'à l'entrée de sa parcelle (limite de la zone constructible).

La Commune a pris en charge la fourniture de différents matériaux.

### b. Exposition à la Chapelle Sainte Croix

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier de la Mairie de Seppois-le-Haut du 30 septembre 2009 par lequel Monsieur Pino RAMI second Adjoint au Maire, chargé de l'animation de la Chapelle Sainte Croix, invite le Conseil Municipal au vernissage de l'exposition vendredi 9 octobre 2009 à partir de 18 heures, puis à la conférence, vendredi 16 octobre 2009 à 20 h, à la maison pour tous, au dessus de la mairie, afin que les élus puissent mieux connaître les difficultés rencontrées par les ateliers des I.M.E. (Instituts Médico Educatifs) et A.D.A.P.E.I. (Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées).

### c. Opération « Flammes de la Mémoire 2009 »

A quelques semaines de la commémoration du 91<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, l'Association « Les Amis des Flammes de la Mémoire » propose de mettre à disposition des jeunes et moins jeunes des petits drapeaux *Flammes de la Mémoire* qu'ils pourront déposer au pied du monument aux morts le jour du 11 novembre.

Le coût s'élèverait à 120 € TTC le kit de 100 drapeaux (frais de port compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer à cette opération.

### d. Informations diverses

#### Vente de bois

Monsieur Mathieu EGMANN informe l'assemblée que plusieurs personnes lui ont fait remarquer que la vente de bois du 6 juin 2009 a eu lieu un peu tardivement, et propose qu'à l'avenir on avance cette date.

Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier sera rédigé en ce sens à l'Office National des Forêts (Monsieur David SETAU) afin que les travaux de débardage soient programmés plus tôt, en faisant un roulement entre les différentes communes, afin que la Commune de Feldbach ne soit pas toujours la dernière sur la liste.

#### Écoulement des eaux de pluie rue du Ruisseau

Madame Sandra LICOPOLI a été interpellée par un riverain concernant l'évacuation des eaux de pluie dans la rue du Ruisseau.

Un rendez-vous sur place avec une personne de la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision d'ALTKIRCH, est pris afin de trouver une solution.



# Les Délibérations

---

## Réfection différentes rues

Monsieur Didier UEBERSCHLAG demande où en sont les travaux concernant la réfection des rues.

Monsieur le Maire l'informe qu'il rencontrera Monsieur PICHON le 14 octobre 2009 à 9 h à ce sujet.

## Nids de poules

Madame Sandra LICOPOLI informe le Conseil Municipal de la présence de différents nids de poules sur le trottoir rue de Riespach et demande si la réfection de ce trottoir est également d'actualité.

Monsieur Didier UEBERSCHLAG propose de boucher les différents trous constatés.

## Divagation des chiens et déjections canines

Monsieur Régis GODINAT tient à attirer l'attention sur le problème des déjections canines sur la voie publique. Il est rappelé qu'il est un devoir pour chacun de ramasser les déjections. La mise en place d'un canisite est prévue près des toilettes publiques (opération réalisée dans le cadre du Conseil du Jeune Citoyen de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue).

## Aménagement du sentier rue des Vergers

Monsieur Sébastien STOESSEL demande s'il n'est pas possible d'obtenir une subvention dans le cadre du GERPLAN pour l'aménagement du sentier rue des Vergers.

Un courrier sera adressé en ce sens à l'autorité compétente.

## Stationnement devant le court de tennis

Monsieur Sébastien STOESSEL fait part à l'assemblée que le stationnement devant le court de tennis pose problème. L'accès à la benne à déchets verts est difficile.

## **e. Association Sportive Feldbach-Riespach**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier en date du 17 septembre 2009 de l'Association Sportive Feldbach-Riespach.

Elle souhaiterait monter en collaboration avec d'autres associations locales, un projet de complexe sportif et de loisirs, et voudrait s'assurer de notre soutien financier.

Le Conseil regrette qu'aucune démarche directe n'ait été faite envers la Municipalité, et après en avoir délibéré, décide de ne pas soutenir financièrement l'Association Sportive Feldbach-Riespach.

Les différents travaux déjà réalisés au sein de la commune (chaufferie bois, assainissement) et ceux à venir (eau potable, enfouissement des lignes, mise en place d'une retenue d'eau en cas de fortes inondations), ne lui permettent pas de s'engager dans ce projet.

Une réponse en ce sens sera adressée à l'Association Sportive Feldbach-Riespach.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 21 h 15.

Lu et approuvé :

Les Conseillers Municipaux :

Le Maire :



**Bienvenue  
sur le SITE  
INTERNET de  
la Commune  
de  
FELDBACH !**

**[www.feldbach.fr](http://www.feldbach.fr)**

Le projet d'un site Internet sur la Commune de Feldbach reflétait la volonté de la Municipalité de mettre l'accent sur l'information et le dialogue avec les Habitants.

Avec enthousiasme, avec dynamisme, avec des idées plein la tête mais sans jamais compter le temps passé, Mathieu Egmann a pris ce projet à bras le corps. Il a conçu le site Internet, l'a développé et opère régulièrement des mises à jour. Depuis sa mise en ligne, en juin 2008, [www.feldbach.fr](http://www.feldbach.fr) comptabilise déjà plus de 2 300 visites !

Le site se décompose en plusieurs rubriques :

- la rubrique « Infos Pratiques » permet aux utilisateurs de bénéficier de différents services en ligne. En plus d'un lien vers le site du Service Public pour une recherche d'informations sur des sujets divers (armée, élections, justice, impôts, logement etc..), les usagers ont également la possibilité d'être dirigés vers des sites « nature » mais aussi vers des sites proposant des idées de sortie,
- la rubrique « Le Village » permet un petit tour d'horizon de Feldbach, de son histoire, de son patrimoine, mais aussi une présentation des Entreprises et Associations locales.
- la rubrique « La Municipalité » présente l'équipe du Conseil Municipal, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie, mais permet également une consultation en ligne des bulletins communaux,
- la rubrique « Evènements » renseigne sur les différentes manifestations ou autres actions organisées à Feldbach.

Des modules complémentaires, en cours de développement, seront accessibles au courant du premier semestre 2010.

A l'heure où les internautes deviennent acteurs à part entière d'Internet, le site [www.feldbach.fr](http://www.feldbach.fr) propose à chaque habitant de contribuer à son contenu. Nous vous invitons vivement à nous soumettre vos informations, que ce soit sous la forme d'un texte, d'une photo ou même d'une vidéo, afin d'enrichir et de dynamiser le site.

N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos remarques afin d'améliorer le site.

**BONNE VISITE !**

Sylvie RENGIER

## PLAN CLIMAT TERRITORIAL DU SUNDGAU

### Le Plan Climat, c'est quoi ?

Le Pays du Sundgau (association regroupant 8 communautés de communes du Sundgau) s'est engagé dans un programme d'action pour le climat, conscient que les bouleversements climatiques que nous connaissons aujourd'hui ont des conséquences à la fois sociales, économiques, environnementales et sanitaires pour le territoire du Sundgau.

Ce programme, dénommé Plan Climat Territorial, est un outil local permettant de traduire au niveau du territoire les engagements nationaux et internationaux de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050



pour les pays industrialisés. Soutenu par l'Europe, la Région Alsace et l'ADEME, le Plan Climat vise avant tout à sensibiliser le plus grand nombre aux impacts des mutations climatiques et énergétiques à venir. Démarche participative par excellence, le succès et



l'efficacité du Plan Climat du Sundgau nécessite l'implication de tous les acteurs du territoire pour la co-élaboration d'un plan d'actions engageant le territoire à court, moyen et long terme. Chacun, à son échelle, doit prendre conscience de sa responsabilité dans le réchauffement de la planète et doit se donner les moyens d'agir pour limiter son impact sur le climat.

La mise en place d'actions concrètes dans les différents domaines responsables des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter les effets du réchauffement et d'améliorer l'efficacité énergétique de notre territoire.

### Comment participer à la démarche Plan Climat du Sundgau?

Puisque chacun est responsable, chacun peut être acteur du Plan Climat ! Vous êtes élu, citoyen, association, entrepreneur, agriculteur, institution... et vous souhaitez agir pour votre avenir et celui de vos enfants, le Pays du Sundgau vous donne rendez-vous le

**Lundi 18 janvier à 18h à la Halle  
aux Blés d'Altkirch pour un  
grand atelier d'information sur  
le Plan Climat**

La participation à cet atelier vous permettra par la suite de vous inscrire au sein de groupes de travail thématiques afin d'élaborer un plan d'actions pour notre territoire. Les thématiques retenues sont : construction et rénovation, transports, activités agricole/commerciale/industrielle, sensibilisation et diffusion de la « culture climat ».

Par ailleurs le Pays du Sundgau, en collaboration avec l'association Objectif Climat, lance sur son territoire le programme des « Volontaires pour le climat ».



Cette opération consiste à accompagner des citoyens volontaires dans leur démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre en leur proposant un outil de suivi de leurs émissions domestiques puis en les accompagnant de la mise en place d'un plan d'actions personnalisé leur permettant de réduire leur impact sur le climat et de réaliser des économies financières. Vous trouverez plus d'informations sur le site <http://www.objectifclimat.org/> ou en contactant le Pays du Sundgau.

*Pour plus d'informations sur le Plan Climat, contacter M. GOETZ Alexandre, chargé de mission au Pays du Sundgau:*

*pays.sundgau@wanadoo.fr-  
03 89 25 49 82*

# Syndicat Intercommunal Scolaire



Procès-Verbal des Délibérations  
du Conseil Syndical

**Séance du 24 mars 2009**

## Présence:

Mme Rachel GORAL, Président, Mmes Sylvie RENGER, Vice-Président, Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, MM. Christophe SENDELIN, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint de Feldbach, Martin BIHR, Matthieu GRIENENBERGER, Mme Audrey HUBER-REUGE, délégués de Riespach, M. Serge EGMANN, Mme Séverine MATTLER, délégués de Feldbach, membres du Comité Syndical.

## Absence:

Mme Yvonne GASSER, excusée, avec procuration à Mme Sylvie RENGER.

## Compte Administratif 2008

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Sylvie RENGER, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Mme Rachel GORAL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

▣ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit:

Libellés	Investissements	Fonctionnement	Ensemble			
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 071,33			1 372,53	1 071,33	1 372,53
Opérations de l'exercice	5 867,92	9 101,27	122 134,82	138 189,73	128 002,74	147 291,00
TOTAUX	6 939,25	9 101,27	122 134,82	139 562,26	129 074,07	148 663,53
Résultat de clôture		2 162,02		17 427,44		19 589,46
Restes à réaliser	2 132,00				36,00	
TOTAUX CUMULÉS	9 071,25	9 101,27	122 134,82	139 562,26	131 206,07	148 663,53
RESULTATS DEFINITIFS		30,02		17 427,44		17 457,46

▣ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

# Syndicat Intercommunal Scolaire

Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Compte de gestion 2008 de M. Alexis MARGRAFF, et Mme Nathalie SAULNIER, Receveurs

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence Mme Rachel GORAL, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Affectation du résultat 2008**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 comme suit :

↳ Résultat dégagé à la fin de l'exercice 2008.....	17 427,44 €
affecté à	
❑ c/002 (R) Excédent de fonctionnement N-1 reporté .....	13 740,44 €
❑ c/1068-OFI (R) Excédent de fonctionnement capitalisé .....	3 687,00 €

## **Budget Primitif 2009 du Syndicat Intercommunal Scolaire**

Le Comité Syndical vote le budget primitif 2008 comme suit :

### ❑ **Section d'investissement**

#### ➤ **Dépenses**

2183-01	Matériel bureautique et informatique	4 808,00
2184-01	Mobilier scolaire	1 500,00
	TOTAL DEPENSES	6 308,00 €

#### ➤ **Recettes**

001-OFI	Excédent investissement reporté	2 162,00
10222-OFI	Fctva	459,00
1068-OFI	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 687,00
	TOTAL RECETTES	6 308,00 €

# Syndicat Intercommunal Scolaire

## □ Section de fonctionnement

### ➤ **Dépenses**

60612	Electricité bâtiments	4 400,00
60621	Combustibles	11 000,00
60631	Fourniture entretien	600,00
60632	Fourniture petit équipement	200,00
6064	Fournitures administratives	1 250,00
6065	BCD Livres Disques	700,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00
61522	Entretien de bâtiments	1 000,00
6156	Maintenance (photocopieurs, ordinateurs)	2 000,00
6188	Autres frais (location salle Feldbach)	400,00
6225	Indemnité comptable	180,00
6232	Fêtes et cérémonies	600,00
6247	Transports collectifs	38 000,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00
6262	Frais télécommunications	1 500,00
62878	Rembourst Frais électricité à Feldbach	600,00
6288	Entrées piscine	970,00
6218	M.A.D. Personnel	27 000,00
6336	Cotisations CNFPT & CDG	200,00
6411	Personnel titulaire	18 200,00
6451	Charges sociales personnel titulaire	6 300,00
6456	Cotisation FNC Suppl. familial	300,00
6475	Médecine du travail	200,00
6531	Indemnités Elus	3 100,00
6533	Cotisations retraite élus	120,00
6574	Subvention fonctionnement associations	4 980,00
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>128 900,00 €</b>

### ➤ **Recettes**

002	Excédent de fonctionnement N-1	13 740,00
7473	Subvention Département	37 000,00
74742	Participations des Communes	78 160,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>128 900,00 €</b>

## □ Balance générale

□ <u>Dépenses:</u>	<u>135 208,00 €</u>	□ <u>Recettes</u>	<u>135 208,00 €</u>
Investissement:	6 308,00	Investissement:	6 308,00
Fonctionnement:	128 900,00	Fonctionnement:	128 900,00

Le présent budget est voté à l'unanimité.

## Participation des Communes au Syndicat Intercommunal Scolaire pour 2009

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

➤ fixe la participation des Communes au Syndicat pour 2009 comme suit :

□ RIESPACH : 46 896 €, soit 60 % des dépenses prévisibles

□ FELDBACH : 31 264 €, soit 40 % des dépenses prévisibles

hormis le coût du transport scolaire, conformément aux statuts du Syndicat.

➤ dit que la participation sera demandée aux communes au fur et à mesure des besoins du Syndicat.

# Syndicat Intercommunal Scolaire

---

## Subvention 2009 pour les oeuvres sociales du G.A.S.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde au Groupement d'Action Sociale du personnel des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Haut-Rhin une subvention de 60,00 €, somme qui sera virée au compte n° 10278 03351 00010171745 41 ouvert à la Caisse du Crédit Mutuel du Nouveau Monde, 10 rue de Sultz à BOLLWILLER au nom du GAS du Haut-Rhin.

## Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Culture et Loisirs de l'Ecole Mixte de Riespach-Feldbach

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention annuelle de fonctionnement de 200 Euros à l'Association Culture et Loisirs Ecole Mixte de Riespach-Feldbach afin de participer à ses frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 et de la soutenir dans son action culturelle et éducative.

Cette somme sera virée sur le compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus Waldighoffen au nom de ladite association.

## Subvention à la Prévention Routière

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde à l'Association La Prévention Routière dont le siège du Comité Départemental est à Colmar, 7 Avenue du Général De Gaulle, une subvention de 100,00 €, somme qui sera virée au compte n° 30004 00486 00020780908 88 ouvert à la BNP PARIBAS COLMAR au nom de ladite association.

## Subvention pour une classe de neige

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 4620€ à l'Association Culture et Loisirs de l'Ecole Intercommunale RIESPACH-FELDBACH, somme qui sera virée au compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus de Waldighoffen au nom de ladite association pour participer aux frais générés par la classe de neige des élèves de CM2-CM1-CE2 prévues au cours de l'année scolaire 2009-2010 et qui sont supportés par l'association.

## **Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 - Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du CGCT**

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,
- Vu que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du CGCT permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009
- Vu que cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services des préfectures auront constaté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009
- Après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ❑ prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit **1608 Euros**
- ❑ décide d'inscrire au budget 2009 du S.I.S RIESPACH-FELDBACH, **6308 Euros** de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de **292,29 %** par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- ❑ autorise Mme la Présidente à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle le Syndicat s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

# Syndicat Intercommunal Scolaire

---

## Divers :

- Le problème de la participation aux frais de scolarisation d'enfants à l'école de Waldighoffen (section bilingue) a été soulevé. Il serait utile de se renseigner si c'est le Syndicat ou les Communes de RIESPACH et de FELDBACH qui doivent être interpellées à ce sujet.
- Le Comité Syndical demande à Mme la Présidente de veiller à ce que le Syndicat puisse bénéficier d'une protection juridique, soit en s'appuyant sur celle des Communes, soit en concluant un contrat en son nom propre.
- Mme la Présidente est chargée par le Comité Syndical de faire établir un devis pour l'achat d'un photocopieur couleur avant de se prononcer pour l'achat définitif du photocopieur destiné à remplacer celui qui est actuellement en place à l'école de RIESPACH et qui est en fin de vie.
- L'inscription des enfants de trois ans à l'école maternelle est prévue le 16 avril 2009 de 17 h à 18 heures dans les locaux de l'école de RIESPACH.
- Le service d'accueil des élèves en cas de grève pourrait être assuré par les parents bénévoles qui se sont proposés ou par le personnel affecté à l'école. Mais des questions pratiques restent encore en suspens : quelle est l'autorité concernée par la mise en place du système ? Les communes ou le Syndicat ? Dans quel ordre faudra-t-il employer les personnes volontaires ou désignées ?



Procès-Verbal des Délibérations  
du Conseil Syndical

**Séance du 31 août 2009**

## **Présence:**

Mme Rachel GORAL, Présidente, Mmes Sylvie RENGIER, Vice-Présidente, Marie-Josée MULLER, Maire de RIESPACH, MM. Martin BIHR et Matthieu GRIENENBERGER, délégués de RIESPACH, Mmes Yvonne GASSER, Séverine MATTLER et M. Serge EGMANN délégués de FELDBACH, membres du Comité Syndical.

## **Absence:**

Mme Audrey HUBER-REUGE, excusée avec procuration à Mme Marie-Josée MULLER et M. Christophe SENNELIN, excusé avec procuration à Mme Sylvie RENGIER.

## **Contrat d'apprentissage**

Mme la Présidente soumet au Comité Syndical la requête déposée par M. Maxence BRAND, demeurant à RIESPACH, 20 rue de l'église à l'effet d'obtenir un contrat d'apprentissage à l'école intercommunale de RIESPACH-FELDBACH à partir de septembre 2009 dans le cadre de sa préparation du CAP « Petite Enfance ».

Déjà titulaire d'un CAP «ATMFC » (Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif), l'étudiant envisage la préparation d'un CAP « Petite Enfance » sur une durée de deux années et souhaiterait à cet égard effectuer un stage professionnel sous forme d'apprentissage dans la classe maternelle de l'Ecole Intercommunale RIESPACH-FELDBACH en alternance avec la formation



# Syndicat Intercommunal Scolaire

---

théorique prodiguée par le CFA du Lycée Roosevelt à MULHOUSE à hauteur de 840 heures de cours de septembre 2009 à juin 2011 inclus

Le Comité syndical, après avoir entendu les explications de Mme Rachel GORAL, Présidente du S.I.S. RIESPACH-FELDBACH et après en avoir délibéré,

décide :

- d'émettre un avis favorable à la signature d'un contrat d'apprentissage avec M. Maxence BRAND, dans le cadre de la préparation d'un CAP « Petite Enfance » à l'école intercommunale de RIESPACH-FELDBACH – classe maternelle de septembre 2009 à juin 2011 inclus ;
- de charger Mme la Présidente d'accomplir les démarches administratives nécessaires et, en premier lieu de déposer la demande d'agrément en vue de la formation de l'apprenti dans le secteur public auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.)
- d'autoriser Mme la Présidente, après accord de la D.D.T.E.F.P. et du Comité Technique Paritaire à signer le contrat d'apprentissage avec l'apprenti, l'établissement scolaire et les autorités professionnelles associées ;
- de prendre en charge le coût de la formation théorique de l'apprenti et de sa rémunération conformément aux dispositions légales en vigueur, sur les crédits inscrits et votés à l'article 6184 et au chapitre 64 (articles 6417 et 6457) du budget de l'exercice 2009.

## Décisions modificatives du budget 2009

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré sur l'acceptation du contrat d'apprentissage en faveur de M. Maxence BRAND

- vote les décisions modificatives du budget 2009 suivantes :

- c/6184	Versements à des organismes de formation .....	+200,00 €
- c/6417	Rémunération des apprentis .....	+1800,00 €
- c/6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage .....	+ 200,00 €
- c/7474	Participations des Communes .....	+2200,00 €

## Divers

- Cinq postes informatiques défectueux à l'école de RIESPACH sont en cours de réparation par l'entreprise La Boîte à Souris de MOERNACH.
- Le nettoyage des vitres de l'école de RIESPACH a été effectué par l'entreprise ALSA CLEAN SERVICES pendant les vacances scolaires.
- Les communes de RIESPACH et de FELDBACH ont refusé la participation financière demandé par la Commune de WALDIGHOFFEN pour la scolarisation d'enfants des villages respectifs.
- Pour la sécurisation du bus, il y a lieu de présenter le projet élaboré par les élus à l'équipe enseignante avant concrétisation.

## ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH  
☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH  
☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH  
☎ 03 89 25 82 62



## Conseil d'École

1<sup>er</sup> trimestre  
Réunion du  
09 novembre 2009

Le Conseil d'École s'est réuni le 09 novembre 2009 à 20h00  
à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

enseignants :		parents d'élèves élus :		élus locaux et autres :	
M	ECKENSCHWILLER Rémy	Mme	STOESSEL Corinne	Mme	MULLER Marie-Josée, maire de Riespach
M	SCHMITT Jean-Luc	Mme	VONVILLE Rachel	M	LITZLER François, maire de Feldbach
Mme	DROUHARD Nadège	Mme	PUIG Stéphanie	Mme	GORAL Rachel, présidente du SIS
Mme	GONCALVES Fabia	Mme	WOLFER Virginie	Mme	RENGER Sylvie, vice-présidente du SIS
Mme	OSINSKI Eliane	Mme	MEDUS Dominique	Mme	HARTMANN Léa, ATSEM

### Lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 2 juin 2009 est approuvé et signé par les membres alors présents.

### Rôle et prérogatives du conseil d'école :

Se référant au Guide Pratique de la Vie Scolaire, le Directeur d'école présente le chapitre traitant de la composition, du fonctionnement et des attributions du Conseil d'École.

### Utilisation des locaux scolaires :

Le conseil d'école donne un avis favorable à l'utilisation des locaux scolaires pour :

- l'association Attitude Danse pour une activité de cours de danse de salon
- le Relais Assistantes Maternelles Hirsingue pour une activité BabyGym
- l'ACL de l'école pour ses activités dont la kermesse.

Les conventions prévues à cet effet seront signées.

### Organisation de l'Aide Personnalisée :

Le directeur d'école présente au conseil d'école l'organisation de l'aide personnalisée mise en place dans notre école pour les enfants en difficulté scolaire.

Puis le directeur présente le tableau annuel de répartition des 108 heures dont les 60 heures d'aide personnalisée.

### Règlement intérieur :

Le conseil d'école n'apporte aucune modification au règlement intérieur en vigueur.

### Projet d'école 2009/2010 :

Les actions sont prolongées pour cette dernière année du projet d'école en cours. Une nouvelle action s'y rajoute : la classe de neige pour les élèves de CE2 – CM1 – CM2.

### Cour d'école :

Le directeur d'école demande à ce que la cour de l'école de FELDBACH soit de nouveau clôturée en bonne et due forme puisqu'il n'y a plus de travaux prévus dans l'immédiat. Les équipements divers devront également être remis à leur place originale.

### Grippe :

RAS pour l'instant.

### Cérémonies du 11 novembre :

Une cérémonie aura lieu à RIESPACH le 15 novembre 2009 à 10h00. Madame le Maire souhaite que quelques enfants interviennent en lisant des petites phrases. Une note d'information sera faite en ce sens.

### Stationnement :

La commune de RIESPACH a débuté des travaux pour améliorer la sécurité lors du stationnement du bus scolaire.

*Le Directeur de l'école : Rémy ECKENSCHWILLER*

### IL NOUS A QUITTÉ

Maxime STEHLIN, né le 12 mai 1988 à Altkirch et domicilié au 2 rue des champs à Feldbach, nous a brutalement quitté le 17 octobre 2009.

*Très sincères condoléances à son frère, ses parents et tous ses proches.*

### FOYER RURAL



L'année 2009 n'aura pas dérogée au succès des années passées. La Martini Chilba est toujours aussi prisée par les jeunes et moins jeunes, la fréquentation est donc stable.

Cette édition a été animée par 3 Orchestres de renom, fidèles à Feldbach. Pour l'ouverture, RICO SHOW, avec une excellente prestation, suivi d'ENERGY qui a drainé un sympathique public. C'est l'orchestre CHALLENGER qui cette année a clos la danse.

Le traditionnel Sundgauer Nachmittag, animé avec brio par les DENI'S a ravi les couples de danseurs venus de près et de loin. A noter toutefois que pour cet après-midi il restait des tables et de la place. L'entrée était gratuite pour les Feldbachois.

Le service d'ordre, a proposé cette année une fouille systématique à l'entrée et aucune réticence n'a été enregistrée à ce sujet. D'ailleurs un cahier des charges sera prochainement établi par la Sous-Préfecture qui sera applicable dans tous les bals encore existants, pour la sécurité de tous.

Côté culinaire, nos dames de la cuisine ont mis les petits plats dans les grands afin de proposer les bouchées à la reine, les escargots et autres saucisses. Tradition oblige. Pour les escargots nous avons cette année un autre fournisseur. En effet, l'APEI de Hirsingue s'est lancé dans l'héliciculture. Ils ont adapté la préparation à notre demande. La proximité et le soutien à l'Association coulait de source.

Je tiens à remercier chaleureusement l'engagement des Membres du Foyer Rural, ainsi que de l'Association Sportive Feldbach-Riespach et tous les sympathisants qui se sont proposés pour donner un coup de main pour la bonne réussite de notre fête. Merci aussi aux voisins pour leur compréhension.

Enfin, je voudrais remercier les proches et amis de Maxime STEHLIN qui, malgré sa douloureuse disparition, ont tout de même contribué activement au bon déroulement de la Kilbe. Maxime était un membre fidèle, joyeux, discret et efficace ; il avait su tisser des liens d'amitié et rassembler autour de lui un bon groupe de jeunes. Ses amis lui ont rendu hommage par leur présence. Merci.

A tous, je vous souhaite d'ores et déjà de belles Fêtes de fin d'année.

Le Président  
Serge DATTLER

### INITIATIVE FELDBACH

#### **AU PROFIT des RESTOS DU CŒUR.**

Le 11 novembre dernier, de nombreux enfants du village ont répondu à l'appel des membres de « Initiatives Feldbach », afin de récolter des denrées alimentaires pour les « Restos du Cœur » du secteur de Seppois-le-Bas. Dans l'esprit de St Martin, aux lumières des lampions, les Feldbachois se sont montrés généreux.

Sandra Licopoli



#### **MARCHE de NOEL.**

Samedi 28 novembre, le travail et la créativité des membres de l'association Initiatives Feldbach se sont exposés lors du marché de Noël, dans la salle du Foyer rural. Le bénéfice des ventes ira au profit de l'association « Pas à Pas » et de « Ninanée France ». Cette journée conviviale a rencontré un vif succès. A 16 heures, il ne restait presque plus rien.

Sandra Licopoli

### NOMINATIONS DE SAPEURS-POMPIERS

Lors de la cérémonie de l'Armistice, le 14 novembre 2009, quatre sapeurs-pompiers ont été nommés au grade de Caporal, à savoir :

- Jean-Bernard WAGNER
- Frédéric BURGY
- Fabien GASSER
- Thibaut GUNTZ

Les intéressés remplissent les conditions d'ancienneté et de formation pour accéder au grade supérieur.

Suite à la réussite du brevet de jeunes sapeurs-pompiers portant engagement de :

- Christophe ROCKLIN
- Cédric RENGER
- Cyril GALLAND

Ces jeunes ont intégrés le Corps de Sapeurs-Pompiers de Feldbach, au grade de sapeur.

# RIESPACH

Samschtig 30 Jàner

Fritig 5 Hornig

Samschtig 6 Hornig

Fritig 12 Hornig

Samschtig 13 Hornig

isch wider



## BUNTE NARRE OBE 2010

Prévente des billets et renseignements  
au Foyer Saint-Michel ' 03 89 25 85 70  
samedi 26 décembre 2009 de 17h à 19h  
mercredi 30 décembre 2009 de 18h à 19h  
samedis 2, 6, 16 et 23 janvier 2010 de 11h à 12h  
mercredis 6, 13, 20 et 27 janvier 2010 de 18h à 19h





du sundgau

Vous êtes femme au foyer, vous exercez une activité professionnelle, vous êtes jeune, moins jeune, plus très jeune ; vous avez besoin de temps en temps de vous arrêter, de sortir du train-train quotidien. Vous souhaitez rencontrer d'autres femmes, discuter, échanger vos expériences sur des questions auxquelles vous êtes confrontées dans votre vie ou votre foi. Soyez les bienvenues.

## Mardi 26 janvier 2010

### à Feldbach au Foyer Rural

L'accueil débutera à 13 H 30 et la rencontre aura lieu de 13 h 45 à 15 h 45

L'après-midi commence par un café et des gâteaux, suivi de l'exposé d'une intervenante sur un thème de la vie quotidienne, et d'un temps de questions

### THEME

*De l'épuisement au renouvellement :  
le courage de faire ma part et  
l'audace de me laisser rejoindre dans ma conviction du moment*

Par Mme Madeleine BHALER

(Spécialisée dans l'accompagnement de personnes, couples et familles)

Détails sur le thème : Nathalie a connu de nombreuses années de célibat qui ont été des années riches en expériences pour mieux se connaître et pour mieux connaître les autres. Elle vous communiquera des clés personnelles étonnantes qui vous rapprocheront d'autrui au point d'aimer même celui qui n'est pas aimable !

**Participation aux frais : 3 euros par personne**

Une garderie gratuite est organisée sur place pour les 0-3 ans

Ouverts à toutes et organisés par un comité interconfessionnel,  
les cafés contacts ne recrutent pas de membres

## MARCHE POPULAIRE

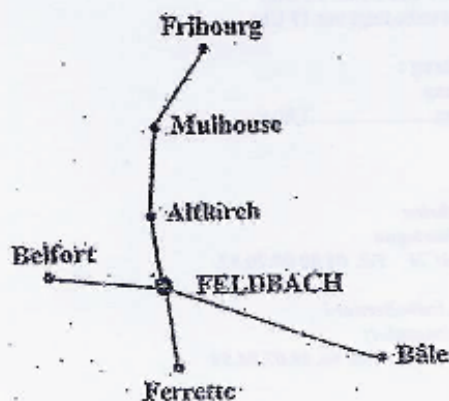
**SAMEDI 6 FEVRIER 2010 &  
DIMANCHE 7 FEVRIER 2010**  
**35ème Marche Populaire  
Internationale  
68 FELDBACH**

**Haut-Rhin**

Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers  
Membre de la Fédération Française des sports Populaire  
N° F.76

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156  
du 2 août 2001

Agrément ministériel national du 20 juin 2006



Visa F.F.S.P n° 2010-68-306 M



Parcours adapté  
+  
Circuit de 11 kms

Pour garder ta santé

Marche avec nous à travers forêts,  
champs et prés !

**SANS SOUVENIR**



Internet : <http://FFSP-IVV.com>  
E-Mail : [ffsp.ivv@wanadoo.fr](mailto:ffsp.ivv@wanadoo.fr)

Chemin de Fer de Provence



Union  
Nationale Sports  
leo lagrange



**Partenaires de la FFSP**

**LA MARCHÉ : UN SPORT POUR TOUS. A LA PORTEE DE TOUS !**

### LES GRANDS ANNIVERSAIRES

#### au mois de décembre :

Nicole DATTLER, née WALTER le 5 décembre 1936, fêtera ses **73 printemps** !

Nicolas KUENTZ, Père Marie Nicolas, né le 13 décembre 1922, soufflera ses **87 bougies** !

Antoine DATTLER, né le 22 décembre 1941, fêtera ses **68 ans** !

Eugène FLOTA, né le 30 décembre 1942, fêtera ses **67 printemps** !

#### au mois de janvier:

Lucien DATTLER, né le 3 janvier 1926, fêtera ses **84 printemps** !

Pierrette NEUENSCHWANDER, née GODINAT le 10 janvier 1940, soufflera ses **70 bougies** !

Joseph RENGER, né le 14 janvier 1944, fêtera ses **66 ans** !

Marie-Odile REDERSTORFF, née le 21 janvier 1944, fêtera ses **66 printemps** !

#### au mois de février:

Joseph JAEGLY, né le 5 février 1922, soufflera ses **88 bougies**

Jeanne VETTER, née METZGER, le 8 février 1920, fêtera ses **90 printemps** !

Marguerite LOTT, née ORTSCHIED, le 8 février 1932, fêtera ses **78 ans** !

Charlotte REINHART, née GODINAT, le 15 février 1940, soufflera ses **70 bougies** !

Alice WIEDER, née RIFF, le 17 février 1928, fêtera ses **82 ans** !

Monique MATTER, née le 20 février 1944, fêtera ses **66 printemps** !

Marie-Louise FLOTA, née VETTER, le 25 février 1940, soufflera ses **70 bougies** !

Amélie WINTERHALTER, née HENGY, le 26 février 1924, fêtera ses **86 ans** !





# Associations

## CONSEIL DE FABRIQUE

	HEI-MERSDORF	HIRSINGUE	BETTENDO RF	RUEDERBACH	HIRTZBACH	GRENTZINGEN	FELDBACH	RIESPACH	observations
28-nov					18h00 KT FETE				
29-nov	9h15					10h45	10h45		*Ste Cécile
05-déc								18h00 Ste BARBE	
06-déc		10h45		9h15					
12-déc		18h00 EMF							
13-déc	10h45 Ste Odile		9h15			10h45			
19-déc		18h00			11h00 Aînés				
20-déc				9h15 zinzin			10h45		
24-déc	18h00 Familles	23h30				23h30			
NOEL			10h00		10h00			11h00*	*EXCEPTIONNEL
26-déc							18h00		
27-déc	10h45			9h15					
02-janv								18h00	
03-janv		10h45		10h45		9h15			
09-janv			18h00temp PF						
10-janv	10h45				9h15		10h45		CTT RUE- DERBACH
16-janv						18h00			
17-janv			9h15					10h45	Hor- bourg- wihr
23-janv					18h00		18h00		
24-janv		10h00 Ann 1an							
30-janv								18h00	
31-janv	10h45 Fransiscain			10h45		9h15			
06-févr							18h00		
07-févr			10h00 St Blaise		10h45				
13-févr		18h00							
14-févr			10h45				9h15		
CEN-DRES	18h00					10h00 Jeunes			

## LE BOURDON

Dans les ARDENNES du 17 au 20 septembre 2009

Chaque année, le club des retraités du village tient à faire une excursion. Cette fois-ci le choix s'est porté sur une destination encore peu connue et peu choisie par les touristes : Les Ardennes.

Par l'autoroute de l'Est nous sommes arrivés à Sedan où nous avons logé à l'Hôtel-Restaurant « Le Relais ».



Le groupe devant « Le Relais »

### **CHARLEVILLE MEZIERES**

Le programme a commencé par une visite guidée de Charleville Mézières avec sa belle place ducale, un joyau architectural, sœur jumelle de la Place des Vosges à Paris. Cette ville avait une grande importance du point de vue économique et culturelle au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle. Ses magnifiques demeures autour de la place en sont les témoins tangibles.



La Place Ducale

La Basilique Notre Dame d'Espérance avec ses 1000 m<sup>2</sup> de vitraux contemporains réalisés par René Durbach, collaborateur et ami de Picasso a suscité notre admiration. Ces vitraux dont les couleurs et les formes sont chargées de symboles remplacent ceux détruits lors des bombardements de 1940 et 1944.

Rimbaud, poète génial est né ici. Il y vécut son enfance et son adolescence. Il y repose aujourd'hui.

Des marionnettes peuplaient les rues, les maisons et les magasins en prélude du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes du 18 au 27 septembre.

Il faut savoir que Charleville et Mézières furent des villes indépendantes l'une

de l'autre mais au cours du 19<sup>ème</sup> siècle elles se sont réunies pour ne devenir qu'une seule entité.

### **SEDAN**

A Sedan, c'est le Château Fort (le plus vaste d'Europe : 35 000 m<sup>2</sup> sur sept étages) qui est l'attraction la plus importante. La guide locale s'est efforcée de nous expliquer son importance dans l'histoire de la région et de la France



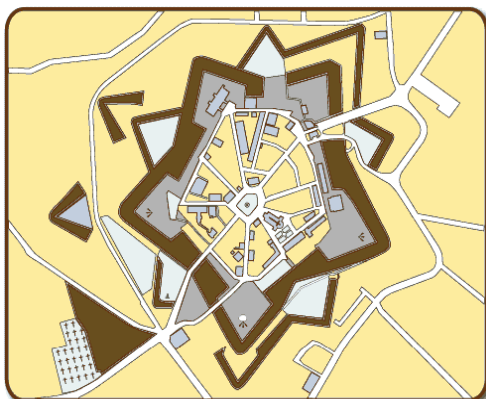
Les Remparts

# Les Associations

## LE BOURDON

### ROCROI

Une autre visite guidée a eu lieu à Rocroi, une ville aux fortifications en forme d'étoile de pierres.



**Le plan de Rocroi**

Pour mieux comprendre l'importance stratégique de cette place forte et pour terminer la visite nous avons passé par le musée retraçant la Bataille de Rocroi où l'armée espagnole forte de 17000 fantassins, 8000 cavaliers et 18 canons et l'armée française avec ses 16000 fantassins, ses 6000 cavaliers et ses 12 canons s'affrontèrent en 1643. Ce fut une bataille meurtrière et d'une violence inouïe. Grâce à la stratégie originale du jeune Duc d'Enguien, l'armée espagnole fut écrasée et dispersée en quelques heures, ce qui a évité à la France d'être envahie.

### FUMAY

Les Ardennes sont également connues pour l'extraction du schiste ardoisier.

Aussi avons-nous pu découvrir, près de Fumay, en un parcours souterrain, après être descendus un escalier de 25 m, tout le travail d'extraction de cette roche particulière, formée de strates plus ou moins épaisses. Aujourd'hui cette mine n'est plus exploitée mais a été reconstituée en musée à la mémoire des écailleurs.

### BOUILLON

Un autre temps fort fut notre incursion en Belgique pour la visite du Château Fort de Bouillon, le plus ancien vestige de la féodalité de ce pays. Il fut immortalisé par Godefroi, chef de la 1<sup>ère</sup> Croisade (1096). La situation est magnifique car cet édifice surplombe une petite vallée et la ville au fond.



**Le Château Fort de BOUILLON,**  
en bas : la vallée et la ville

### MOUZON

A Mouzon, à 30 mn de Charleville Mézières nous avons visité un musée consacré à la fabrication du feutre, activité

implantée dans cette ville depuis 120 ans. Mais, victimes depuis peu de la délocalisation, les ateliers ont été transformés pour les visites, les démonstrations et des expositions. Il est à noter que le feutre est omniprésent dans notre quotidien : isolation, absorption, filtration,

### VILLY LA FERTE

La dernière halte sur le chemin du retour a été à Villy-la-Ferté, un des nombreux ouvrages de la Ligne Maginot. Un escalier nous a menés 35 m sous terre sur un parcours de quelques centaines de mètres, à la découverte de la vie d'un soldat dans un fort Maginot. La connaissance approfondie du sujet par le guide a rendu les explications passionnantes : situation des autres forts, l'arrivée des Allemands, la vie des troupes sous terre, anecdotes, etc...

Ce séjour alliait à la fois nature et culture, visite de sites historiques mémorables, découverte de paysages magnifiques et informations sur le passé récent. En outre, nous avons bénéficié d'un temps splendide. Nous sommes tous rentrés heureux d'avoir passé quelques jours ensemble, et pensons déjà au voyage de l'année prochaine.

Charles Dattler

## Les Associations

### ASSOCIATION SPORTIVE DE FELDBACH-RIESPACH



Notre site web : <http://www.everyoneweb.fr/sportsfeldbach/>

L'actualité de l'Association Sportive Feldbach-Riespach a été marquée cette année par la mise en place de structures Tennis et Badminton "Junior".

Ces initiatives ont été largement couronnées de succès au regard du nombre d'inscriptions. Les jeunes recrues dans les deux disciplines s'adonnent avec application à la pratique de leur sport tout en s'amusant.

L'Association Sportive Feldbach-Riespach tient à remercier tout particulièrement Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de la Commune de Feldbach pour leur contribution et leur soutien aux activités de l'Association.



Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

La cotisation annuelle pour le badminton est de 20 €/enfant et 45 €/enfant pour le tennis.

Pour les adultes, les créneaux du badminton sont les lundis, mardis et jeudis soir de 19 à 21 h et le mercredi soir en libre à partir de 19 h 30.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Pascal Devaux : ☎ 03.69.63.51.47 ou

06.83.21.00.39

E-mail : [bernie.devaux@neuf.fr](mailto:bernie.devaux@neuf.fr)

Jérôme Bochelen : ☎ 03.89.07.92.38

qui se feront un plaisir de vous renseigner.

***L'ASSOCIATION SPORTIVE FELDBACH-RIESPACH VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ANNEE 2010***



### ET LE MONDE DES POMPIERS SE RETROUVA À OSTRAVA

La ville d'Ostrava (Croatie) a été le lieu d'organisation, cet été, de plusieurs rassemblements internationaux de sapeurs-pompiers. Au cours de la troisième semaine de juillet, le CTIF (Commission Technique Internationale du Feu), qui regroupe plus de 60 fédérations nationales à travers le monde, y a organisé son assemblée générale et ses concours internationaux de manœuvre auxquels ont participé plus de 4 000 sapeurs-pompiers, tant seniors que JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers). FEU, association européenne d'officiers de sapeurs-pompiers qui partagent des valeurs communes et quelle que soit leur nationalité, de mieux se connaître, de tisser des liens d'amitié, de confronter leurs expériences, leurs connaissances et leurs préoccupations, voire de participer à des compétitions sportives.

C'est aussi l'occasion de mener des réflexions pour bâtir, ensemble, des projets ou bien d'organiser la défense des intérêts communs, notamment au niveau européen.

Cet été, du 19 au 26 juillet dernier, c'est sous un soleil de plomb que les 45 équipes JSP, issues de 23 pays différents, se sont retrouvées à Ostrava, en République tchèque. Fêtes, cérémonies, parcours, course de relais..., un programme chargé les attendait pour cette 17<sup>e</sup> compétition internationale, organisée par le CTIF. Au final, c'est l'équipe SDH Chlurnec nad Cidlinou, de République tchèque, qui a remporté la compétition, tandis que les équipes françaises d'Antibes et de Saint-Maurice-dès-Beynost sont arrivées respectivement 27<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> sur 39. Mais au-delà des résultats du concours, ce sont les échanges et le partage des cultures qui ont donné richesse et intensité à ce grand rendez-vous. Dans le camp, nous avons rencontré d'autres JSP venus du monde entier. Peu importe d'où nous venons, nous communiquons les uns avec les autres de quelque manière que ce soit.

*Prochaine rencontre en 2011, en Slovénie.  
Consultez tous les résultats sur [www.ctif.org](http://www.ctif.org)*

Roland KOENIG

Chef de Corps,  
Membre du jury CTIF (JSP)

### SUR LES TRACES DU PASSÉ...

par Albert DATTLER

A l'époque, la scolarité était de 6 ans à 14 ans pour les garçons et de 6 ans à 13 ans pour les filles. Rares furent les élèves qui pouvaient poursuivre les études au-delà du primaire pour des raisons surtout économiques, car les études coûtaient cher.

Alors à 14 ans, l'orientation se limitait à 3 voies :

1. on s'intégrait dans l'exploitation agricole de ses parents ;
2. on entrait en apprentissage de 3 ans pour apprendre un métier ;
3. on s'engageait directement dans la vie active de travail (exemple : Usines LANG à Hirsingue).

La semaine de l'écolier se déroulait sur les lundi, mardi, mercredi, jeudi jour de repos, vendredi, samedi toute la journée avec les horaires suivants :

- 8 h à 11 h avec récréation de 15 minutes à 10 h ;
- 13 h à 16 h avec récréation à 15 h de 15 minutes.

En 1930 à ma rentrée, le maître s'appelait Etienne WALCH. L'unique salle de l'ancienne école (conservée lors de la nouvelle construction) regroupait garçons et filles (une bonne quarantaine) occupant de longs bancs de 2,75 m à cinq élèves. Les différents niveaux d'instruction se succédaient par classe d'âge à partir du cours préparatoire, cours élémentaire, cours moyen 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et fin d'études avec examen du Certificat d'Etudes pour les meilleurs.

Les programmes journaliers comportaient en gros :

le matin : une prière d'entrée, des problèmes, calcul mental, dictée et rédaction ;  
l'après-midi chargé de grammaire et orthographe, géographie et histoire de France, leçon de chose, poésie, etc...

N'oublions pas les deux heures d'Allemand par semaine.

J'aurai connu 4 maîtres d'école :

- 1930 – 1931 : WALCH Etienne
- 1931 – 1932 : SPIELMANN Francis
- 1932 – 1933 : LANDWERLIN Adolphe
- 1933 – 1938 : SCHLURAFF Joseph

Habitant loin ou à proximité, c'est à pied en sabots qu'on se rendait à l'école, le goûter en poche : un morceau de pain et une pomme. A la récréation, interdiction de parler en dialecte, notre façon toute naturelle de nous exprimer, le jeton valait punition. D'ailleurs à côté des bons points encourageants distribués avec parcimonie par le maître, les punitions étaient monnaie courante. Je devais être champion en la matière ; en effet, j'avais récolté un beau jour un oscar de : mille fois : aimez-vous les uns les autres. Rarement innocents, nous vîmes sévir le bâton, la retenue, le coin.

Il y eut aussi la contrainte des devoirs à la maison tous les jours et les parents malheureux de ne pouvoir aider car l'école allemande de 1870 à 1918 ne leur avait pas permis d'apprendre la moindre fraction de la langue française. A 16 heures fin de classe, à tour de rôle on était de corvée pour le balayage de la salle.

En hiver, pour chauffer, c'est un grand poêle rond en fonte qu'on alimentait aussi à tour de rôle avec force bois de hêtre que la Commune se devait de préparer chaque année. La pointe Bic n'existait pas, l'ardoise et ses chiffons avec la mine, le cahier et le crayon, la plume et sa pointe d'encre

### SUR LES TRACES DU PASSÉ...

par Albert DATTLER

étaient de mise. Les bancs étaient pourvus d'encriers (gare aux taches).

L'ordre et la discipline régnaient sans discussion sans excès non plus, l'autorité établie comptait pour tout ce monde jeune avide d'apprendre.

Un moment de la semaine qui du temps de M. SCHLURAFF nous passionnait, fut le mercredi après-midi de 15 h à 16 h réservé au sport. Alors Morand RIFF, mon camarade et moi, nous étions surtout soucieux de disposer d'un ballon de foot gonflé, pour cette heure particulièrement appréciée. Nous n'avions qu'un seul ballon en cuir avec vessie pour hermétique !!!

Monsieur SCHLURAFF grand fan de football et de théâtre aura été pour les classes de ma scolarité un vrai pionnier. Si Feldbach a connu une de plus anciennes troupes de théâtre en dialecte du Sundgau de 1945 à 1989, c'est bien à lui que nous le devons. Cette passion pour défendre notre dialecte, patrimoine culturel des plus précieux est née sous son ère. Côté football, c'est encore Joseph SCHLURAFF qui a joué un rôle déterminant lors de la création de l'AS Riespach – Feldbach en 1959.

Les sorties étaient rares, mais je me rappelle d'une balade pédestre d'une journée avant les vacances scolaires (qui duraient du 14 juillet au 1<sup>er</sup> octobre) qui nous menait le matin à la Tour de Vieux-Ferrette et l'après-midi au Château de Ferrette et la Grotte des Nains avec retour à Feldbach toujours à pied.

Quant au souvenir de ma première excursion scolaire, ce fut en camion à ridelles de l'entreprise MATTLER de Moernach, muni de bancs que la joyeuse bande s'en alla en chantant ; j'entends encore la « longue » Hélène qui chantait : « Ah si Papa savait ça tra la la ». La destination fut la Grotte de Réclère et les Gorges de Moutier en Suisse. Cela devait être en 1931.

En dépit de mes nombreux déboires côté sanctions, il est vrai que tout en me défendant bien en classe, en dehors, mon tempérament me joua souvent des tours. J'aimais l'école et j'en garde un bon souvenir, restant reconnaissant envers mes maîtres. Ils ont su nous inculquer les connaissances indispensables et nous armer pour notre future vie de citoyen responsable.



1931 : Elèves de l'école – Classe de M. WALCH

### GRANDES DATES DE L'HISTOIRE DE FELDBACH DEPUIS 1914

Liste non exhaustive

- 02 août 1914 : Déclaration de guerre France-Allemagne  
Mobilisation générale sous régime allemand
- 09 février 1916 : Évacuation des Feldbachois à Mosbach, Pays de Bade Allemagne  
Guerre de tranchées – le front entre Bisel et Seppois-le-Haut  
Casemates en forêt, bois mitraillé dans le Bannwald , Jungholz, Alta, Bruna et Fielta
- 11 novembre 1918 : Armistice  
Retour des soldats et des familles évacuées
- 1924 : Inauguration de 3 cloches
- 1927 : L'électrification : le courant électrique arrive
- 1928 : Le clocher de l'église est doté d'une horloge
- 1928 : Le premier téléphone à Feldbach (public)
- 1929 : Achat de la maison Manné par la Commune
- 1936 : Démolition de la maison Manné Adolphe
- 1937-1938 : Construction de la nouvelle école
- 16 juin 1940 : Destruction du centre de Feldbach par l'armée française,  
grand sinistre de guerre
- 1942 : Début d'enrôlement de force des Alsaciens dans l'armée allemande,  
classes 22-23-24
- 11 février 1943 : Évasion de 182 Sundgauviens en Suisse (L'Espenkolonne)
- 27 février 1943 : Toutes les familles d'évadés sont déportées en Allemagne
- 08 mai 1945 : Armistice. Retour des militaires, évadés, déportés
- 1946 : Création du Corps de Sapeurs-Pompiers de Feldbach
- 1946-1950 : Élaboration du plan : Nouveau Centre de Feldbach
- 21 mai 1950 : Inauguration du Monument aux Morts sur la nouvelle place publique
- 1953 : Réalisation de l'adduction d'eau (avec Riespach)
- 1958 : Embellissement du Monument (muret)
- 1959 : Plantation des tilleuls hollandais autour de la place
- 1962-1963 : Construction du préau et du nouveau dépôt de matériel  
des Sapeurs-Pompiers
- 1964 : Alignement des tombes au cimetière  
Instauration de concessions
- 1966 : Création de l'Association du Foyer Rural
- 05 mai 1968 : Inauguration du bâtiment : Foyer Rural
- 1971 : Électrification de la sonnerie des cloches
- 1973 : Rénovation du cadastre
- 1977 : Inauguration de l'église restaurée après 11 années de restauration
- 1980 : Création du lotissement « La Lisière du Bois »
- 1980 : Inauguration de cinq nouvelles cloches
- 1981-1982 : Construction de la Halle des Fêtes
- 1981-1982 : Aménagement de la nouvelle mairie
- 1982 : Jumelage de Feldbach-Arveyres (Gironde)
- 1987 : Réaménagement du Presbytère en 2 logements
- 1994 : Restauration du clocher
- 1996 : Construction atelier communal + sanitaires
- 1996 : Création du parking de l'église
- 2006 : Réalisation chaufferie bois
- 2008 : Assainissement – Création rhizosphère

Albert DATTLER.





### A la mémoire de Séraphin JAEGY

**Membre du Corps de Sapeurs-Pompiers  
de 1946 à 1986  
Garde Champêtre de la Commune de Feldbach  
de 1955 à 1986**

En 1946, Séraphin JAEGY prenait part à la création du Corps de Sapeurs-pompiers. Il a été ensuite nommé Caporal en 1951 et Caporal-chef en 1977. Son engagement à porter secours aux villageois ne s'est jamais démenti au fil des années, salué par différentes médailles, dont celle de la Médaille d'honneur en argent en 1975, la Médaille d'honneur de la Police en 1976 mais aussi la Médaille départementale et communale en 1986. Membre très actif de l'Amicale en participant aux fêtes, dont la Kilbe des Pompiers au mois de juin pendant plusieurs années (de 1946 à 1966), Séraphin JAEGY avait également des talents reconnus de tous d'acteur de théâtre en dialecte.

En 1955, il succède à Joseph STOECKLIN au poste de Garde-champêtre de Feldbach, devenant ainsi une des personnalités du village, l'homme de l'information «officielle», administrative et communale, celui par qui toute nouvelle transitait, dans un sens comme dans l'autre. Il apportait dans chaque rue et dans chaque maison, information, consigne et ordre. Il était coiffé d'un képi qui lui conférait l'autorité communale. A chaque arrêt, il prévenait les gens de son arrivée en agitant énergiquement une clochette à poignée. La fin de la lecture des informations était annoncée par un coup de clochette succinct.

Au nom de toute la population, pour son dévouement, un grand merci !

Sylvie RENGER

---

### A la mémoire de Albert SEEL

**Membre du Corps de Sapeurs-Pompiers  
de 1946 à 1951**



En 1946, Albert SEEL prenait lui aussi part à la création du Corps de Sapeurs-pompiers de Feldbach. Jusqu'en 1951, de nuit comme de jour, à tout moment de l'année, il a répondu sur un appel du tocsin aux appels à l'aide de la population. Egalement membre actif de l'Amicale (dont trésorier de 1946 à 1948), il a prêté main forte à l'organisation des Kilbes des Pompiers de 1946 à 1966, en mettant notamment à disposition la cave de sa maison pour entreposer les boissons en 1948-49-50 où la fête s'était déroulée sur la parcelle attenante à sa maison à droite de la route de Bisel.

Au nom de toute la population, pour son dévouement, un grand merci !

Sylvie RENGER



# CALENDRIER DU TRI DE JANVIER A AVRIL 2010

JANVIER 2010		FEVRIER 2010							MARS 2010							AVRIL 2010				
JOUR DE L'AN		RATRAPAGE ZONE 3							RATRAPAGE ZONE 3							RATRAPAGE ZONE 3				
Ven	1	Lun	1	Lun	1	Lun	1	Lun	1	Lun	1	Lun	1	Jeu	1	Jeu	1			
Sam	2	Mar	2	Mar	2	Mer	3	Mer	3	Mer	3	Mer	3	Ven	2	Ven	2			
Dim	3	Jeu	3	Jeu	3	Jeu	4	Jeu	4	Jeu	4	Jeu	4	Sam	3	Sam	3			
Mar	4	Ven	4	Ven	4	Ven	5	Ven	5	Ven	5	Ven	5	Dim	4	Dim	4			
Mer	5	Sam	5	Sam	5	Sam	6	Sam	6	Sam	6	Sam	6	Lun	5	Lun	5			
Mer	6	Dim	6	Dim	6	Dim	7	Dim	7	Dim	7	Dim	7	Mer	6	Mer	6			
Jeu	7	Lun	7	Lun	7	Lun	8	Lun	8	Lun	8	Lun	8	Mer	7	Mer	7			
Ven	8	Mar	8	Mar	8	Mer	9	Mer	9	Mer	9	Mer	9	Jeu	8	Jeu	8			
Sam	9	Mer	9	Mer	9	Mer	10	Mer	10	Mer	10	Mer	10	Ven	9	Ven	9			
Dim	10	Jeu	10	Jeu	10	Jeu	11	Jeu	11	Jeu	11	Jeu	11	Sam	10	Sam	10			
Lun	11	Ven	11	Ven	11	Ven	12	Ven	12	Ven	12	Ven	12	Dim	11	Dim	11			
Mar	12	Sam	12	Sam	12	Sam	13	Sam	13	Sam	13	Sam	13	Lun	12	Lun	12			
Mer	13	Dim	13	Dim	13	Dim	14	Dim	14	Dim	14	Dim	14	Mar	13	Mar	13			
Jeu	14	Lun	14	Lun	14	Lun	15	Lun	15	Lun	15	Lun	15	Mer	14	Mer	14			
Ven	15	Mar	15	Mar	15	Mer	16	Mer	16	Mer	16	Mer	16	Jeu	15	Jeu	15			
Sam	16	Mer	16	Mer	16	Mer	17	Mer	17	Mer	17	Mer	17	Ven	16	Ven	16			
Dim	17	Jeu	17	Jeu	17	Jeu	18	Jeu	18	Jeu	18	Jeu	18	Sam	17	Sam	17			
Lun	18	Ven	18	Ven	18	Ven	19	Ven	19	Ven	19	Ven	19	Dim	18	Dim	18			
Mar	19	Sam	19	Sam	19	Sam	20	Sam	20	Sam	20	Sam	20	Lun	19	Lun	19			
Mer	20	Dim	20	Dim	20	Dim	21	Dim	21	Dim	21	Dim	21	Mar	20	Mar	20			
Jeu	21	Lun	21	Lun	21	Lun	22	Lun	22	Lun	22	Lun	22	Mer	21	Mer	21			
Ven	22	Mar	22	Mar	22	Mer	23	Mer	23	Mer	23	Mer	23	Jeu	22	Jeu	22			
Sam	23	Mer	23	Mer	23	Mer	24	Mer	24	Mer	24	Mer	24	Ven	23	Ven	23			
Dim	24	Jeu	24	Jeu	24	Jeu	25	Jeu	25	Jeu	25	Jeu	25	Sam	24	Sam	24			
Lun	25	Ven	25	Ven	25	Ven	26	Ven	26	Ven	26	Ven	26	Dim	25	Dim	25			
Mar	26	Sam	26	Sam	26	Sam	27	Sam	27	Sam	27	Sam	27	Lun	26	Lun	26			
Mer	27	Dim	27	Dim	27	Dim	28	Dim	28	Dim	28	Dim	28	Mar	27	Mar	27			
Jeu	28	Lun	28	Lun	28	Lun	29	Lun	29	Lun	29	Lun	29	Mer	28	Mer	28			
Ven	29	Mar	29	Mar	29	Mer	30	Mer	30	Mer	30	Mer	30	Jeu	29	Jeu	29			
Sam	30	Mer	30	Mer	30	Mer	31	Mer	31	Mer	31	Mer	31	Ven	30	Ven	30			

## Ordures ménagères : OM

Zone 1 : Friesen, Heimersdorf, Riespach, Seppois-le-Haut, Ueberstrass  
 Zone 2 : Bettendorf, Bisel, Feldbach, Henflingen, Oberdorf  
 Zone 3 : Hirsingue

## Journaux, magazines prospectus, papiers : JMP

Sacs bleus

## Emballages ménagers recyclables : EMR

Sacs jaunes

Zone A : Bisel, Bettendorf, Feldbach, Heimersdorf, Henflingen, Oberdorf, Riespach  
 Zone B : Friesen, Hirsingue, Seppois-le-Haut, Ueberstrass

## Encombrants : E

E1 : Bettendorf, Henflingen, Oberdorf  
 E2 : Feldbach, Heimersdorf  
 E3 : Riespach, Bisel, Seppois-le-Haut

## JOURS FERIES 2010

Les sacs jaunes ou bleus sont à retirer à la  
 Communauté de Communes du Canton d'Hirsingue (C.C.C.H)  
 03 89 07 18 19 ou à la mairie du lieu de votre résidence.

## Conseil Général Haut-Rhin



ECO EMBALLAGES



N'oubliez pas de sortir vos sacs la veille au soir conseil de TRIMALIN !